

de 5 Novembre 2001

Le cinq novembre deux mil un, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Raymond BORDERON, Maire.

Présents : M. R. BORDERON - Mme M. CREPINSEK - M. PHELIPPEAU -  
M. M. ROSIGNOL - M. J. HOCQUET - M. B. BOURREAU - M. J. FAZIERE -  
M. A. FERRET - M. JOSEPH G. - M. B. BOUCHET.

Absent : M. F. AUARY.

Monsieur Joël FAZIERE a été élu secrétaire

Ordre du jour : Service intercommunal de Médecine professionnelle  
et préventive du Centre de Gestion de la Charente

Suite au renouvellement du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, il y a lieu de signer une nouvelle convention relative à l'adhésion de la commune au service intercommunal de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Charente.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mr Le Maire à signer la dite convention.



**Ordre du jour : Une classe pour Toulouse**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la commune est sollicitée par L'Association des Maires de la Charente pour participer à l'élan de solidarité en faveur de la ville de Toulouse, durement éprouvée par le sinistre du 21 septembre 2001.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- décide de verser 200 Frs à "Une classe pour Toulouse"
- décide de financer cette subvention sur le compte 657415.

**Ordre du jour : Renouvellement contrat CDD de l'agent d'entretien**

Monsieur Le Maire informe les membres présents que le contrat de travail à durée déterminée de l'agent d'entretien Bruno BERGER est échu le 6 novembre 2001.

Mr le Maire propose de renouveler le dit contrat pour une durée de un an.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité en prend note et autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat du 7 novembre 2001 au 6 novembre 2002 de Bruno BERGER - 16 heures par semaine.

PJ : CDD

**Ordre du jour : Anciennes tables de classe**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que les anciennes tables de classe prennent trop de place dans le bucher. Il propose de les donner aux enfants scolarisés, à l'arbre de Noël prochain (si les parents acceptent) ou de les vendre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- de donner une table aux enfants scolarisés de Combiers
- de vendre les tables restantes au prix de 50 Frs la table ou 7.62 €

**Ordre du jour : Réduction du temps de travail au 01.01.2002**

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le rapport, établi après consultation des salariés, concernant les modalités d'application de l'aménagement et de la réduction du temps de travail au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité décide :

- de réduire la durée hebdomadaire des deux salariés de 39 heures à 35 heures.
- le temps de travail reste le même pour chacun mais la quotité est différente et conduit à une augmentation des agents qui seront rémunérés comme suit :
  - . Adjoint administratif 1<sup>ère</sup> Classe Intercommunale : 10/35 au lieu de 10/39
  - . Agent d'entretien CDD : 16/35 au lieu de 16/39

Ci-joint : rapport transmis au Centre de Gestion

**Ordre du jour : Ancien ordinateur**

L'ancien ordinateur n'a pas trouvé preneur et Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de le donner à l'Association Educative CHARRAS-COMBIERS-GRASSAC-ROUGNAC pour les enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte de donner cet ordinateur à l'Association Educative.



13.11.2001

20.11.2001

13.11.2001

20.11.2001

**Ordre du jour: Tarif francs en euros au 01.01.2002**

A l'unanimité le conseil municipal vote le tarif Francs en Euros applicable au 1 er janvier 2002

Ci-joint : Tarif

MAIRIE DE COMBIERS

16320 COMBIERS

**TARIFS FRANCS en EUROS**

applicables au 01.01.2002

	Francs	Euros	Vote
<b>Salle polyvalente</b>			
. délibération du 24.11.199			
Chauffage : 24 h	200.00	<del>15.24</del>	<b>30,19</b> 30,19
Chauffage : 48 h	300.00	45.73	45.73
personnes extérieures 24 h	600.00	91.47	91.47
48 h	900.00	137.20	137.20
personnes de la commune 24 h	300.00	45.73	45.73
48 h	400.00	60.98	
Utilisations diverses 1/2 journée	150.00	22.87	22.87
Chauffage	100.00	15.24	15.24
<hr/>			
<b>Concession dans le cimetière</b>			
Délibération du 02.09.1997			
Perpétuelle Le m2	100.00	15.24	15.24
Trentenaire Le m2	50.00	7.62	7.62
<hr/>			
<b>Photocopies</b>			
Délibération du 12.11.1991			
- une photocopie A4	1.00	0.15	0.15
- un cadastre	5.00	0.76	0.76
<hr/>			
<b>Loyer du presbytère</b>			
Délibération du 07.2000			
Par an .....	6.681.00	1.018.51	1.018.51

Implantation des ouvrages  
France Telecom sur le domaine public  
Délibération du 26.03.1998

- Redevance au Km	150.00	22.87	22.87
- au m2 (indexé)	100.00	15.24	15.24

Ordre du jour : Termites

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que Monsieur NASCIET, propriétaire "Chez Bernard" COMBIERS, avait déclaré en mairie le 24 août dernier que sa maison était atteinte par les termites.

Monsieur Nasciet a remis le 31 octobre 2001, un inventaire parasitaire établi par le Laboratoire SUBLIMM- Le Gond Pontouvre 16160.

Monsieur Le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale du 27 juin 2001.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de délimiter la zone contaminée par les termites de "Chez Bernard" (RD n° 41 côté gauche direction Rougnac), sont concernés, les propriétaires suivants :

- Monsieur GERVAIS Camille - section D n° 271 "Chez Bernard" COMBIERS 16320
- Monsieur GOUTEBROZE Robert - Section D n° 515 - 3, rue Babaud Larivière ANGOULEME 16000
- Monsieur PRECIGOUT Marcel - Section D n° 516 - "Chez Bernard" COMBIERS 16320
- Madame BERNIARD Simone - Section D n° 272 - 4 avenue de Pontailac ROYAN 17200
- Madame AZARD Catherine - Section D n° 275 - 7, rue du Soleil d'Or BALMA 31130

P.J : un plan situation

Repas des aînés : le conseil municipal décide de continuer ce qui existait. le repas est donc prévu pour le dimanche 2 décembre 2001.

Journée du 25 Novembre 2001 de 10h à 16h30.

Monsieur Raffain Président du Conseil Régional est annoncé à 14 heures à l'Arbrehem. Il le Maire demande à son conseil d'être présent.

Il informe l'assemblée qu'en accord avec les enseignants une journée spéciale "plantation" aura lieu pour les enfants des écoles.

Toiture Eglise :

Monsieur le Maire informe que la toiture de l'Eglise présente des défaillances, personne ne sut monter boucher les poutres.

Il va demander un devis de la refonte totale à deux entreprises pour savoir exactement l'état de cette couverture.

Au registre ont signé les membres présents.

*(Signatures)*

9.11.2001